

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

**4EME Réunion de 2014**

**Séance du 27 juin 2014**

CG20140627\_44  
id. 791

*L'an deux mille quatorze le vingt sept juin , les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote :*

*M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. C. ASTRUC, M. P. AURIENTIS, M. J-M. BAYLET, M. J-P. BESIERS, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. B. DAGEN, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. F. GARRIGUES, M. R. GARRIGUES, M. J. GONZALEZ, M. P. GUILLAMAT, M. G. HEBRAL, M. A. LACOMBE, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. P. MARTY, M. R. MASSIP, M. C. MOUCHARD, M. J-P. QUEREILHAC, M. J-P. RAYNAL, M. D. ROGER, M. J. ROSET, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, M. J. TABARLY, M. L. VIGUIE*

**MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES  
COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

---

La Maison Départementale des Personnes Handicapées est un groupement d'intérêt public dont le Département assure la tutelle administrative et financière, en application de l'article L 146-4 du Code de l'action sociale et des familles.

C'est dans ce cadre que je suis appelé à vous présenter son compte administratif 2013 qui a fait l'objet d'une délibération par la commission exécutive du GIP MDPH le 16 mai dernier.

Pour mémoire, le résultat à la clôture de l'exercice 2012 s'établissait de la façon suivante :

- Investissement	:	<b>-8 325,95 €</b>	
- Fonctionnement	:	291 803,02 € dont MDPH seule	= + 258 465,02€
		Fonds de compensation	= + 33 338,00 €
<hr/>			
- Total	:	283 477,07 €	

Au titre de 2013, l'exécution budgétaire du **huitième exercice** de fonctionnement de notre MDPH se présente comme suit :

## **I – SECTION D'INVESTISSEMENT**

La section d'investissement a enregistré une opération en 2013 concernant l'acquisition de mobilier de bureau pour 2 884,99 €.

En recette, outre l'affectation du résultat de 8 325,95 € des opérations d'amortissements de bâtiments et de matériels ont été réalisées pour 17 735,33 € pour un total général de 26 061,28 €.

## **II – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

▪ Recettes : **1 257 263,22 €** dont **973 677,43 € de recettes de l'exercice** et **283 477,07 €** de résultat reporté de 2012.

▪ Dépenses : **1 070 011,66 €**.

Les opérations de fonctionnement de 2013 sont **déficitaires de 96 225,51 €**. Cependant, compte tenu du résultat reporté de l'exercice 2012 d'un montant de **291 803,02 €**, la section de fonctionnement ressort fin 2013 **en excédent de 187 251,56 €**.

Ces données s'entendent fonds de compensation compris, aussi y-a-t-il lieu de les détailler.

## **2-1 - Le Fonds de compensation du handicap**

L'Etat n'a pas contribué au financement du fonds de compensation en 2013.

Le Conseil Général a maintenu sa participation de **30 000 €**.

La CPAM et la MSA ont contribué respectivement à hauteur de **20 000 €** et **24 000 €**.

Le total des recettes représente **74 000 €**.

Les dépenses se sont élevées à **65 645,54 €**. La totalité des crédits n'a pas été utilisée en 2013, il reste **8 354,46 €** qui viennent s'ajouter au résultat à la clôture de l'exercice 2012 : **33 338,00 €** d'où un résultat positif à la clôture de l'exercice 2013 de **41 692,46 €** qui sera repris au budget supplémentaire de 2014.

## **2-2 - Le Fonctionnement de la MDPH**

▪ Les recettes, hors fonds de compensation du handicap, ont représenté **899 786,15 €**.

Elles sont constituées par la participation de l'Etat pour **550 930 €** et le reversement par le département de la dotation allouée par la CNSA d'un montant de **348 747,43 €**.

A ces montants, s'ajoute une somme de **108,72 €** correspondant à un produit exceptionnel.

▪ Les dépenses se sont élevées à **1 004 366,12 €** dont :

- **396 630,79 €** de charges à caractère général. L'essentiel de ces dépenses correspond au remboursement, au Conseil Général, des frais de personnels en prestation de mission et de charges diverses : fournitures administratives, affranchissement. Le reste correspond au paiement des prestations effectuées par l'ADIAD,

- **590 000 €** correspondant à des charges de personnel mis à disposition par le Conseil Général,

- enfin, **17 735,33 €** ont été affectés à des opérations d'amortissement.

▪ Le fonctionnement de la MDPH seule présente en conséquence un déficit de **104 579,97 €** au titre de l'exercice 2013. Tenant compte du résultat rapporté de l'exercice 2012 d'un montant de **258 465,02 €**, le résultat à la clôture s'élève à **145 559,10 €**.

### III RESULTAT

Compte tenu du report des résultats à la clôture de l'exercice 2012, les opérations de la section de fonctionnement sont globalement excédentaires de **187 251,56 €** suivant le détail suivant :

	<b>Résultat à la clôture de l'exercice 2012</b>	<b>Part affectée à l'investissement</b>	<b>Résultat de l'exercice 2012</b>	<b>Résultat à la clôture de l'exercice 2013</b>
MDPH seule	258 465,02 €	8 325,95 €	<b>-104 579,97 €</b>	145 559,10 €
Fonds de compensation	33 338,00 €	0 €	8 354,46 €	41 692,46 €
<b>TOTAL</b>	<b>291 803,02 €</b>	<b>8 325,95 €</b>	<b>-96 225,51 €</b>	<b>187 251,56 €</b>

Dans sa séance du 16 mai 2014, la commission exécutive du GIP MDPH a validé le résultat à la clôture de l'exercice 2013 ci-dessus détaillé.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et approuver le compte administratif 2013 de notre Maison Départementale des Personnes Handicapées.

□

□ □

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé et action sociale,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL GENERAL**

- Approuve le compte administratif 2013 de la Maison Départementale des personnes handicapées tel que présenté, validé par la commission exécutive du GIP MDPH le 16 mai 2014.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET